

Simona Berhe, Olindo De Napoli (dir.), *Citizens and Subjects of the Italian Colonies. Legal Constructions and Social Practices 1882-1943*, New York et Londres, Routledge, Routledge Studies in Modern History, 2022, xi + 267 p.

Pedro Cerdeira

Mise en ligne : mai 2025

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2025.cr11>

L’ouvrage collectif *Citizens and Subjects of the Italian Colonies* dirigé par Simona Berhe et Olindo De Napoli constitue une contribution précieuse aux études d’histoire coloniale, et ce à plusieurs égards. Le volume s’ouvre par une courte préface présentant brièvement les chapitres qui le composent. Ceux-ci sont séparés en deux parties : une première s’occupe des constructions légales des statuts en situation coloniale (7 chapitres), alors que la deuxième s’intéresse aux pratiques sociales de la citoyenneté (4 chapitres). Les chapitres sont suivis d’une postface de Frederick Cooper. Le choix des cas d’études propose un large panorama « impérial », ce qui fait de ce livre un excellent manuel sur le sujet. Les contributions couvrent tant les colonies italiennes en Afrique (Érythrée, Libye, Éthiopie) que l’Albanie sous occupation italienne et le Dodécanèse. Cependant, une introduction un peu plus détaillée qui présenterait brièvement les cas d’étude en leur donnant davantage de contexte aurait été bienvenue afin d’aider un lecteur non spécialiste du colonialisme italien à se situer, et au vu de la diversité des espaces abordés. Parfois, ce manque de contexte rend les chapitres abordant les mêmes territoires répétitifs puisque les auteurs sont amenés à recontextualiser leur cas d’étude à chaque fois (le troisième chapitre, par exemple, reprend une synthèse historique que le deuxième avait déjà faite). Dans cette recension, nous allons nous concentrer sur les chapitres abordant les contextes africains et les politiques coloniales élaborées à leur égard.

Un autre apport de ce livre est le fait de mettre à disposition du public anglophone une dimension peu explorée de l’histoire du colonialisme italien. À juste titre, dans sa postface, Frederick Cooper remarque comment les débats sur les citoyennetés impériales ont été dominés par le cas britannique ou français. L’ouvrage permet donc de développer les possibilités d’analyse et d’enrichir ces débats. L’historiographie sur le colonialisme italien est surtout produite en Italie, comme le démontrent les bibliographies presque exclusivement italophones de chaque chapitre. Toutefois, bien que le titre du livre fasse allusion à l’ouvrage de Mahmood Mamdani sur la construction de la différence juridique en contexte colonial¹, cet auteur n’est étonnement jamais cité. Depuis la publication de ce classique, la littérature sur le sujet s’est beaucoup diversifiée, couvrant des aspects allant de la colonisation en

¹ Mahmood Mamdani (1996), *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press.



tant que projet de droit à l'histoire sociale des catégories juridiques.² Or, l'ouvrage en question dans son ensemble dialogue peu avec cette littérature – le premier et le troisième chapitre y font exception.

Le premier texte, « *Between Governmentality and Indeterminacy : The Birth of the Legal Category of Subjecthood (1882-1909)* », signé par Olindo De Napoli, s'intéresse à la formation de la catégorie légale de « sujet colonial » en Italie lors des débuts de la colonisation de l'Érythrée, soit entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècles. O. De Napoli y explore les contradictions inhérentes à la citoyenneté – notamment la tension entre appartenance formelle à une communauté politique et accès effectif aux droits – et montre comment les débuts de l'entreprise coloniale italienne, dans les années 1880, ont contribué à en accentuer la visibilité. En effet, la loi sur Assab de 1882 déclarait que la juridiction italienne ne s'appliquait pas dans le territoire : la population locale serait administrée selon la coutume, ouvrant la voie aux décisions arbitraires des administrateurs et juges coloniaux. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la loi n'a pas créé de nouvelle catégorie légale, utilisant « population indigène » en contraste avec « Italiens ». L'auteur y voit « le début d'une politique d'indétermination » (p. 12), gardant les catégories légales dans un espace de flexibilité et d'imprécision. Cela restera la règle, comme Carlo Bersani le démontre dans le cinquième chapitre, « *Forms of Legal Membership Between Theory and Practice : The Activity of the Consiglio Superiore Coloniale* », qui analyse les discussions juridiques autour des catégories assignées aux populations coloniales pendant les années 1920 et 1930. C. Bersani y retrouve toujours une propension à éviter d'élaborer des catégories légales précises – signe de la « flexibilité de la législation coloniale italienne » (p. 102) –, accompagnée de l'idée selon laquelle l'acquisition de la citoyenneté pleine devait rester exceptionnelle et le maintien de la différence juridique en fonction de statuts personnels, la norme.

Cette flexibilité se retrouvera dans les différents espaces coloniaux italiens, comme le montre Federico Cresti dans le deuxième chapitre, « *Subjecthood, Citizenship, Autonomy, Independence ? Legal Status and National Claims in the First Decade of Italian Occupation in Libya (1911-1920)* ». Comme d'autres, le colonialisme italien s'est retrouvé dans la nécessité de composer avec les circonstances locales. Ainsi, en 1913, l'État colonial italien a établi en Libye la condition de « sujet italien » (et non colonial), administré selon son statut personnel, en référence aux communautés musulmanes et juives. Les circonstances locales (y compris l'existence d'un mouvement nationaliste libyen) ont mené à la promulgation de Statuts pour les deux territoires libyens (la Tripolitaine et la Cyrénaïque) en 1919. Ces documents reconnaissaient la catégorie de « citoyen italien » aux populations locales, qui était en réalité différente de celle de citoyen de la métropole (à laquelle les Libyens ne pouvaient accéder que sous certaines conditions).³ Ces statuts créaient de fait deux formes distinctes de citoyenneté, une situation qui allait encore être modifiée sous le fascisme.

La définition de la différence juridique en Libye coloniale pendant la période libérale (1911-1922) est encore explorée par Alessia Maria Di Stefano dans le chapitre 4, « *The System of Differences : Justice and Citizenship in Libya (1911-1922)* ». La loi coloniale séparant citoyens italiens et « autochtones » – ceux-ci étant eux-mêmes divisés entre musulmans et israélites –, a établi des tribunaux islamiques et rabbiniques en sus des tribunaux italiens. Dans ce contexte, la jurisprudence est devenue un outil majeur d'administration coloniale pendant la période libérale, ce qui a entraîné une fluidité de la loi coloniale en Libye jusqu'à ce que le fascisme mette fin à ce pouvoir des juges. L'auteure affirme que ce système judiciaire différencié, bien que présenté comme une forme de respect des traditions locales, « servait en fait à masquer un système de séparation qui était fonctionnel pour aller dans le sens des besoins du progrès et mener à bien la mission civilisatrice » (p. 84). Si le système de séparation était un fait, l'appréciation de l'auteure sur les « besoins du progrès » devrait être nuancée, puisque le maintien des différences était bien utile aux colonisateurs pour garder la majorité de la population à l'écart de la citoyenneté.

L'avènement du fascisme en Italie a entraîné des changements dans la définition des catégories juridiques attachées aux populations coloniales. Dans le troisième chapitre – « *The Allure of Citizenship : Subjects, Citizens, and Special Citizens in the Fascist Empire* » – Roberta Pergher analyse avec justesse la situation juridique des populations libyennes sous le fascisme italien. Il s'agit d'un chapitre très stimulant qui articule bien son cas d'étude

² Emmanuelle Saada (2003), « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, pp. 4-24. Gregory Mann (2009), « What was the *indigénat* ? The 'Empire of Law' in French West Africa », *The Journal of African History*, 50 (3), pp. 331-353.

³ L'auteur souligne l'aspect novateur de la reconnaissance de la citoyenneté des populations locales dans le monde colonial, ce qui n'est pas tout à fait vrai – il suffit d'évoquer le cas des Quatre-Communes du Sénégal : Saada E., « Citoyens et sujets de l'Empire français », art. cité, p. 16.

avec les discussions académiques autour des politiques de la différence coloniales et de la question raciale, tout en mobilisant la littérature portant sur d'autres contextes coloniaux. Sous le fascisme, le mot citoyen pouvait vouloir dire différentes choses selon les contextes. R. Pergher voit dans l'usage de la citoyenneté une stratégie de nivellation qui assignait des statuts différents aux groupes de populations concernées. Ainsi, en Libye, le fascisme a changé le statut de « citoyens italiens » (qui ne l'étaient pas en métropole) en celui de « citoyens italiens libyens », entraînant une perte de droits politiques (même si la possibilité d'accéder à la citoyenneté complète continuait d'exister). La situation devient encore plus complexe avec l'installation d'un gouvernement unifié pour tout le territoire dans les années 1930. La côte de la Libye devient alors une région italienne ; la condition de « citoyen italien libyen » y est maintenue, mais elle est accompagnée de la création d'une citoyenneté spéciale pour les hommes – ils peuvent désormais avoir des postes dans l'administration ou des grades militaires plus élevés. Si cela les rapproche du parti et de l'État fasciste, ils ne peuvent plus en revanche avoir accès à la citoyenneté italienne pleine. Ainsi, l'État colonial italien jongle avec des différents statuts, créant en Libye trois catégories de citoyens.

La deuxième partie du livre, relatives aux pratiques sociales autour des catégories légales, est moins riche en cas d'études que la première partie, mais elle n'en est pas moins intéressante. En effet, l'histoire sociale des catégories légales en situation coloniale reste une approche cruciale pour comprendre la réalité du vécu de ces personnes au quotidien⁴. Le chapitre 8, « *Rights, Mobility, and Identity : Colonial Citizenship in Libya in the Twenties* », de Simona Berhe, porte effectivement sur les dimensions sociales de la « citoyenneté » libyenne en Tripolitaine et Cyrénaïque. L'auteure revient sur les Statuts de 1919 et la concession du droit de vote pour les parlements locaux. L'auteure note comment le droit de vote et l'établissement d'institutions représentatives (même si elles ont à peine fonctionné) étaient interprétés localement comme des instruments de contrôle qui visaient à affaiblir l'influence du mouvement anticolonial. L'auteure donne aussi l'exemple de l'accord de 1923 entre l'Italie et l'Égypte stipulant que les individus nés en Libye et résidant en Égypte deviendraient des citoyens italiens libyens en se déclarant au consulat italien, ce qui dans les faits augmentait le contrôle de la mobilité par l'État italien. Enfin, S. Berhe montre comment les politiques de la citoyenneté en Libye dans les années 1920 ont contribué à la désintégration de certaines communautés, comme celle des Maltais de Tripoli, encouragés (voire forcés) à renoncer à la citoyenneté britannique. Ce chapitre est enrichissant : en changeant de focale, l'auteure montre que la citoyenneté, habituellement perçue comme une notion positive, peut aussi révéler, à travers certains de ses usages, un revers de la médaille.

Enfin, les chapitres de Valentina Fusari et de Boris Adjemian (respectivement les chapitres 9 et 11) explorent les zones grises de la citoyenneté. Dans « *Orphanages and Citizenship: Abandoned Italo-Eritreans Accessing Italian Citizenship* », Valentina Fusari touche à la question des identités mixtes en situation coloniale à travers le cas des enfants italo-érythréens élevés dans des orphelinats et à leur accès à la citoyenneté italienne (possible en 1933, aboli avec le tournant raciste du fascisme italien). L'auteure explique la complexité de leur situation, à la croisée de différentes identités et catégories, notamment en étant élevés par des missionnaires qui soutenaient leur accès à la citoyenneté italienne, tout en leur inculquant un sentiment d'infériorité dans le cadre de la société coloniale. Le chapitre « *Stateless Armenians in Ethiopia Under Fascist Occupation (1936-1941) : Foreignness and Integration, from Local to Colonial Subject* », de Boris Adjemian, s'intéresse quant à lui à la situation de la communauté arménienne en Éthiopie sous occupation italienne. Le fait que les Arméniens étaient des individus sans État – donc au statut précaire – pouvait aussi constituer un atout en empêchant, par exemple, leur expulsion vers un autre territoire. Finalement, les autorités italiennes leur ont octroyé une protection et ont décidé de ne pas les assimiler à des sujets éthiopiens, afin d'éviter d'accorder à des populations blanches le statut de sujets coloniaux. Cela n'a pas empêché que les Italiens traitent certains Arméniens comme des sujets éthiopiens, comme le montre le cas des trois familles arméniennes déportées car considérées comme trop proches de la famille impériale éthiopienne et donc dangereuses.

Comme indiqué par Frederick Cooper à la fin du volume, la citoyenneté n'établit pas une « dichotomie nette entre citoyen et sujet » (p. 246). Les différents chapitres composant cet ouvrage – à travers un examen fin de dispositifs légaux souvent complexes – montrent que ce sont différentes versions de citoyenneté qui ont été définies et mobilisées au service d'un projet de différentiation des populations selon leur race et la manière dont leur proximité vis-à-vis des modes de vie italiens était perçue. Dans la pratique, les cas mobilisés dans ce livre montrent

⁴ Mann G., « What was the *indigénat*? », art.cité, pp. 332-333.

bien les situations de tension entre affirmation du pouvoir et nécessité d'adaptation auxquelles l'État colonial italien était confronté. Même le projet fasciste, plus tranchant dans certains cas, a fait preuve de capacité d'adaptation et d'ajustement. Néanmoins, il faut souligner comment les différentes catégories, du début à la fin de la colonisation, maintenaient les populations africaines dans une situation de différence et d'infériorité vis-à-vis des citoyens italiens. Par la richesse des cas d'études abordés et des dimensions explorées, et malgré un certain manque ponctuel de dialogue avec d'autres littératures (manque que cet ouvrage contribuera sans doute à combler à terme), ce livre est une contribution précieuse à l'histoire non seulement du colonialisme italien, mais aussi de l'État colonial et de la construction des politiques de la différence.

Pedro Cerdeira
Université de Genève (Suisse)

Bibliographie

- MAMDANI Mahmood (1996), *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press.
- MANN Gregory (2009), « What was the *indigénat* ? The ‘Empire of Law’ in French West Africa », *The Journal of African History*, 50 (3), pp. 331-353.
- SAADA Emmanuelle (2003), « Citoyens et sujets de l’Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, pp. 4-24.